



Enquête
HANDICAPS
INCAPACITÉS
DÉPENDANCE

Dossier suivi par :
Serge LAMBREY
Tél. : 01 41 17 67 71
Fax : 01 41 17 62 79
mél : serge.lambrey@insee.fr

Paris, le 17 mai 2001

N° 97/F170

HID00 - Second passage auprès des personnes vivant en institutions

Bilan de collecte

La collecte s'est déroulée en CAPI du 23 octobre 2000 au 15 janvier 2001 dans plus de 2500 institutions sanitaires et sociales de France métropolitaine et a mobilisé 388 enquêteurs. Près de 98 % des institutions contactées ont accepté de participer à l'enquête HID00. Il s'agissait de réinterroger les personnes ayant répondu il y a deux ans au premier passage de l'enquête (HID98). Deux-tiers d'entre elles ont pu être interviewées de nouveau. Comme les tests le laissaient prévoir, les décès survenus depuis deux ans (16,5 %) et les retours en domicile ordinaire (11 %) ont entraîné une forte attrition de l'échantillon d'individus.

L'apurement des données a été effectué par les 18 divisions enquêtes ménages (DEM) concernées. L'équipe CAPI du CNI de Lille a livré le fichier apuré aux concepteurs le 15 février 2001. Les DEM ont ensuite réalisé le travail de codification des CS à l'aide des applications SICORE et CODIFCS. Le fichier complet des résultats de l'enquête était disponible le 15 mars 2001.

Cette note présente un bilan quantitatif des opérations de collecte et d'apurement. Un bilan qualitatif issu des questionnaires d'évaluation remplis par les enquêteurs sera communiqué ultérieurement par la division CAEMS.

Destinataires :

- Mmes et M. les chefs de DEM des Directions Régionales
- Mmes et M. les responsables régionaux de l'enquête HID
- Mario AVI, Didier BLAIZEAU, Chantal DE BARRY, Gisèle LOWAGIE, CAEMS
- Christian CUCHERE, Marie-France DE BIE, Yves LEPRETRE, René PAUX, CNI Lille

Copie pour information :

- Mmes et M. les chefs des SES
- François CLANCHE, Guy DESPLANQUES, *Département de la Démographie*



1. Résultats de la collecte (voir tableau de synthèse page 10)

Très bon accueil des établissements

Les responsables d'établissements ont réservé un très bon accueil aux 388 enquêteurs de l'Insee. En effet, sur 2506 établissements contactés, seuls 43 ont refusé de participer à l'enquête. Ce faible **taux de refus** des institutions (**1,7 %** contre 7,5 % lors de l'enquête de premier passage il y a deux ans) est à mettre au crédit des enquêteurs, qui ont parfaitement assimilé les objectifs de l'enquête et les ont clairement exposés aux directeurs d'établissements.

Le taux de refus est de 0,6 % dans les 1918 institutions qui avaient participé à l'enquête HID98. Il est de 5,3 % dans les 588 « nouvelles » institutions (l'enquête HID00 permettait d'interroger les individus ayant déménagé vers une autre institution sanitaire et sociale, même si celle-ci ne faisait pas partie de l'échantillon initial. D'où ce gonflement de l'échantillon d'institutions).

Les motifs de refus les plus fréquemment explicités sont : le manque de temps (13 fois) ; le secret médical ou la protection de la vie privée (4 fois) ; la crainte que le sujet de l'enquête perturbe les pensionnaires (4 fois) ; refus des parents dans le cas d'établissements pour enfants handicapés (3 fois) ; trop d'enquêtes (3 fois).

Les **autres déchets** au niveau des institutions (**0,4%**) correspondent à 6 établissements fermés et 5 établissements identifiés trop tardivement pour que les interviews puissent être réalisées (par le jeu des attributions de FA en cours de collecte, certains enquêteurs ont reçu des FA fin décembre et ont dû renoncer à l'enquête faute de temps).

Deux-tiers des individus HID98 ont été réinterrogés en 2000

L'échantillon d'individus était constitué exclusivement des 14607 personnes ayant répondu (ou pour lesquelles un membre du personnel avait répondu) au premier passage de l'enquête HID en 1998.

67,1 % d'entre elles (soit 9797 personnes) ont fait l'objet d'une **interview** pour HID00. Parmi celles-ci, 8 % (806 personnes) ont été réinterrogées dans une institution différente de celle dans laquelle elles avaient été enquêtées en 1998 ;

16,5 % (2404 personnes) ont été déclarées **décédées** par l'institution (qui donnait également la date de décès) entre les deux enquêtes ;

11,2 % (1634 personnes) sont **reparties en domicile ordinaire** et ne faisaient donc pas partie du champ de l'enquête HID00. Il est probable que certaines des ces personnes soient ensuite décédées, et que d'autres, après un séjour en domicile ordinaire, aient emménagé dans une autre institution.

Le terme « déchets » ne s'applique pas ici de la même façon que pour la plupart des enquêtes ménages de l'Insee. Les deux catégories précédentes ne sont pas à classer dans les « déchets » car les questionnaires collectés, bien que brefs, apportent des informations essentielles par rapport au thème de l'enquête HID : date du décès ou date et lieu du retour à domicile.

On considérera donc que le **taux de déchets** de l'enquête HID00 est de **5,3 %**. Il s'agit des 772 personnes de l'échantillon initial dont on ignore le sort ou qui ont refusé l'interview.

55 personnes ont refusé l'interview (dont 17 refus exprimés par les tuteurs des personnes concernées) ; 145 interviews n'ont pu être réalisées faute de personnel disponible pour assister la personne HID ; 200 ont déménagé vers une autre institution sanitaire et sociale mais n'ont pu être jointes car les adresses étaient imprécises ou hors d'une zone couverte par un enquêteur ; 158 ont déménagé à une adresse inconnue de l'institution ; 13 personnes sont parties à l'étranger ; 55 personnes ont rejoint un ménage collectif (hors champ HID) ; Enfin, 146 personnes n'ont pu



être réinterrogées du fait des fermetures et des refus d'établissements, un déchet établissement entraînant *de facto* la non réalisation de plusieurs (au maximum 8) interviews individuelles.



Que sont devenus les individus interrogés en 1998 ?

A la différence du tableau détaillé par région présenté en page 10, le tableau suivant décrit au niveau national ce qu'il est advenu en 2000 des 14607 personnes interrogées en 1998.

	Nb individus	
• <i>Institutions HID98 disparues ou refusant l'enquête HID00</i>	106	0,7%
• <i>Individus partis de l'institution HID98 et non suivis</i> * :		
- décédés.....	2383	16,3%
- partis en domicile ordinaire.....	1613	11,0%
- sans laisser d'adresse.....	154	1,1%
- partis en ménage collectif	53	0,4%
- partis à l'étranger.....	13	0,1%
• <i>Individus encore présents dans la même institution qu'en 1998</i> :		
- interviews réalisées en 2000	8991	61,6%
- individus présents dans la même institution mais non interviewés en 2000 (refus, personnel non disponible...)	200	1,4%
• <i>Individus partis dans une autre institution depuis 1998</i> **: :		
- interviews réalisées en 2000.....	806	5,5%
- institution non approchée	200	1,4%
- individus partis de la nouvelle institution ...		
...décédés	21	0,1%
... dans un domicile ordinaire	21	0,1%
... dans un ménage collectif	2	0,0%
... dans une autre institution	7	0,0%
...sans laisser d'adresse	13	0,1%
- interviews refusées en 2000	24	0,2%
TOTAL	14607	100,0%

* *Les personnes ayant réintégré un ménage ordinaire, un ménage collectif autre qu'une institution sanitaire et sociale (communautés religieuses, établissements pénitentiaires, établissements militaires, cités universitaires...) ne faisaient pas partie du champ de l'enquête HID00.*

** *y compris les individus ayant déménagé vers une autre institution de l'échantillon initial.*





Les répondants

30 % des personnes de 16 ans et plus ont été jugées aptes (par l'institution) à répondre seules au questionnaire HID, 31 % aptes à répondre avec l'aide d'un tiers et 39 % ont été déclarés inaptes à répondre.

58 % des personnes inaptes étaient sous tutelle (soit 2000 personnes). L'interview les concernant n'était possible qu'après consultation et « accord exprès » du tuteur : dans 17 cas seulement, les tuteurs se sont opposés à l'interview concernant leur protégé.

Dans 46 % des cas (pour les inaptes et les personnes de moins de 16 ans), c'est un membre du personnel qui a répondu en totalité à la place de l'individu concerné. Et pour plus de la moitié de ces interviews, c'était la même tierce personne qui avait déjà répondu à l'enquête HID98.

Parmi les personnes ayant répondu seule à l'interview (26,5 %) et celles assistées par un tiers pour répondre (27,5 %), plus de la moitié (57 %) se souvenaient avoir répondu à l'enquête HID98.

A noter enfin que sur les 47 centenaires de l'échantillon, 8 ont répondu sans aide à l'interview.

Durée du questionnaire

Les chiffres indiqués dans ce paragraphe proviennent de l'exploitation des temps mesurés par CAPI. Bien évidemment, il s'agit là de durées nettes (les seules qu'on peut évaluer à l'aide des temps enregistrés par les ordinateurs de collecte), ne comprenant ni le temps d'entrée dans l'institution et de présentation de l'enquête ni le temps de prise de congé après l'interview.

◆ **Durée de la partie réservée à l'établissement**

Pour les calculs, on a distingué les établissements initiaux - pour lesquels l'enquêteur devait saisir des informations sur tous les individus interrogés dans l'établissement en 1998 (soit en moyenne 7,6 individus par établissement) - des nouveaux établissements, pour lesquels l'enquêteur ne devait saisir d'information que pour un seul individu.

Dans les établissements de l'échantillon initial, la durée moyenne de remplissage de la partie « établissement » est de **15 minutes**. Elle varie de 13 minutes en établissements pour adultes handicapés à 18 minutes dans les établissements psychiatriques. Ceci s'explique par la plus grande fréquence des déménagements dans les établissements psychiatriques : à chaque déménagement, l'enquêteur doit saisir plus de données que lorsque la personne est toujours présente dans l'établissement et de plus, les dossiers sont souvent dispersés dans plusieurs services (chaque « pavillon » gérant ses propres dossiers).

En ce qui concerne les nouveaux établissements, la durée moyenne de la partie « établissement » est de **7 minutes**.

◆ **Durée du questionnement HID**

L'interview individuelle HID proprement dite a duré en moyenne **31 minutes**. Pour les $\frac{3}{4}$ des individus interrogés, le questionnaire a duré moins de 38 minutes. La durée du questionnaire est la même quel que soit le type d'établissement et quelle que soit la région d'enquête. Elle varie en revanche suivant le type de répondant :

La personne HID répond seule	La personne HID répond avec l'aide d'un tiers	C'est une tierce personne qui répond seule
32 mn.	34 mn	27 mn



Quant aux huit centenaires évoqués plus haut, le plus rapide a répondu en 15 minutes (car peu de choses avaient évolué depuis deux ans), le plus bavard en 51 minutes...



2. Difficultés rencontrées par les enquêteurs

Problèmes de champ

Parmi les pensionnaires d'institutions interrogés il y a 2 ans, certains sont devenus *externes* et résident aujourd'hui dans des logements indépendants tout en restant « suivis » par une institution.

Par exemple, en psychiatrie, quelqu'un qui est en hôpital de jour (il n'est plus pensionnaire, mais il vient passer toutes les journées dans l'institution) ou quelqu'un qui est logé dans un appartement situé à proximité de l'institution et destiné à entamer un processus de réinsertion ou d'apprentissage de l'autonomie (il n'est plus logé dans l'institution, mais peut venir y manger régulièrement, ou recevoir la visite d'un éducateur quotidiennement...).

Parmi les 5727 personnes interrogées dans des résidences autres que les établissements pour personnes âgées et les services de long séjour, 201 ne sont plus hébergées que la nuit et 364 ne sont accueillies que dans la journée.

On a considéré que ces personnes faisaient partie du champ de l'enquête HID00 et devaient être interviewées (après accord de l'institution assurant le suivi).

Problème d'identification des individus

- ◆ Pour 8 des 14607 individus de l'échantillon, le jour et le mois de naissance n'avaient pas été chargés dans les données antérieures (car on n'avait recueilli lors du premier passage que leur année de naissance), ce qui empêchait l'ouverture du questionnaire individuel.

⇒ On a donné pour consigne aux enquêteurs de demander une nouvelle fois la date de naissance complète des individus concernés, ou à défaut, de saisir par convention le jour médian de l'année 30/06.

- ◆ Dans une vingtaine de cas, il est arrivé que la direction de l'institution vers laquelle était censée avoir déménagé une personne HID réponde à l'enquêteur que cet individu n'a jamais fait partie de l'effectif de l'établissement.

⇒ Dans ce cas, la solution consistait à saisir que la FA de la nouvelle institution avait été « créée par erreur » puis de la valider pour la transmettre au code résultat 'FER'.

Bug sur la question Anev

Ce bug se manifeste dans le module A quand on réouvre un questionnaire comportant une réponse à la question ANEV (écran 8/155) « *D'après la liste de 1998 ci-dessus, notez le numéro du problème concerné* ».

En relecture (en apurement comme en collecte) il arrive qu'un message bloquant se déclenche quand on arrive sur la question ANEV : bien que la réponse soit correcte, le programme affiche « *il ne faut pas sélectionner une cause non renseignée* » et on ne peut pas lire la suite du questionnaire.

⇒ La solution à ce bug a été communiquée à tous les enquêteurs : il suffit de passer par les champs parallèles et d'ouvrir le questionnaire individuel concerné. Le message ne se déclenche plus et on peut ainsi continuer de lire la suite du questionnaire, y compris en revenant sur le bloc « Enquête » qui permet d'enchaîner toutes les interviews individuelles

Contrôle intempestif

Les contrôles comparant la perception d'une allocation logement (ALS ou APL) entre 1998 et 2000 étaient intempestifs dans le cas de jeunes adultes qui percevaient l'allocation d'éducation



spéciale (AES) en 1998. Ce bug provient d'une erreur d'écriture dans le programme (**Raes** au lieu de **Rals**) qui sera rectifiée pour l'enquête HID01.



3. Gestion de l'enquête en DR

Les DR étaient équipées d'un poste de gestion configuré en CAPI2. Les transmissions informatiques se sont déroulées de façon très satisfaisante. Les rares problèmes signalés ont été rapidement et efficacement résolus par l'équipe CAPI du CNI de Lille.

Suivi des déménagements vers un autre établissement

Les individus partis vers une autre institution sanitaire et sociale de métropole restaient dans le champ de l'enquête HID00. Le suivi et la réinterrogation de ces personnes nécessitait des télétransmissions de données d'un micro d'enquêteur à l'autre en cours de collecte. Dans ce cadre, une procédure intégrée au poste de collecte CAPI permettait l'« éclatement » de la FA de l'institution initiale de façon à créer une nouvelle FA à l'adresse de la nouvelle institution et transportant les données relatives à l'individu parti. Les FA ainsi créées étaient transmises, via le poste de gestion en DR et le poste concepteur, à l'enquêteur couvrant la zone de la nouvelle adresse.

Malgré l'inflation de FA entraînée par cette méthode, la procédure informatique a parfaitement fonctionné et a abouti à la **réalisation d'une interview dans 80 % des cas**. Sur les 1093 déménagements vers une institution sanitaire et sociale déclarés par l'institution d'origine, 85% des adresses relevées par les enquêteurs (puis vérifiées et complétées par les DR) étaient exactes et ont permis de réaliser l'interview de **806 individus**. Dans 15 % des cas, l'adresse indiquée par l'institution d'origine était trop imprécise, voire erronée, pour identifier la nouvelle institution. Le recours aux personnes-relais a été très peu utilisé.

Près de neuf déménagements sur dix (770 FA) se sont fait à *l'intérieur d'une même région* de gestion, 12 % (104 FA) sont des déménagements *inter-régions* dont le transfert a nécessité une intervention sur le poste concepteur.

A noter une dizaine de cas pour lesquels la commune de la nouvelle institution était manifestement erronée : la commune indiquée était AAST (64), modeste village béarnais qui a le tort d'être la première commune de la nomenclature. Sur le micro-ordinateur, le curseur est positionné par défaut sur la première ligne et une mauvaise manipulation (saisie des touches [Espace] puis [Entrée]) peut conduire à ce type d'erreur.

Ce sont les gestionnaires d'enquêtes des DR de Midi-Pyrénées, Bretagne et Rhône-alpes qui ont eu à traiter le plus grand nombre de déménagements (30 % du total des déménagements). Les opérations de gestion manuelle accompagnant chaque déménagement se sont révélées assez lourdes. Le gestionnaire d'enquête, après réception sur le poste de gestion d'une FA correspondant à un déménagement devait réaliser les opérations suivantes :

1. Vérifier que la nouvelle adresse indiquée corresponde bien à l'adresse d'un établissement entrant dans le champ de l'enquête HID00.
2. Rechercher si le nouvel établissement fait partie de l'échantillon initial de façon à affecter la nouvelle FA à l'enquêteur qui a déjà l'établissement dans son carnet de tournée. Sinon, pour les nouveaux établissements, rechercher si un enquêteur HID couvre la zone géographique de la nouvelle adresse et lui affecter la FA.
3. Pour les nouveaux établissements, envoyer par courrier la lettre-avis et un imprimé de présentation de l'enquête HID.
4. Prévenir l'enquêteur de la réalisation des points précédents.

En moyenne, pour un nouvel établissement, il s'écoulait une semaine entre le point 1. et la prise de contact de l'enquêteur avec la direction de l'institution.



Apurement

2920 questionnaires sont arrivés en apurement sur les postes de gestion en DR (dont 72 avaient été créés par erreur suite à des « faux » déménagements). Plus d'un tiers d'entre eux étaient à relire. Ce taux de relecture est à nuancer par le fait qu'un questionnaire institution comportait en moyenne 3,7 interviews individuelles et qu'il suffisait qu'une seule interview individuelle soit à contrôler en DR pour que les 2,7 autres questionnaires individuels soient également ouverts.

Les enquêteurs ont confirmé en moyenne 2,5 messages de contrôle (MSC) par interview individuelle. Ces messages portaient pour la plupart sur des confirmations d'évolution de la situation de l'individu interrogé depuis le premier passage en 1998 (changement de type d'établissement, changement de situation vis à vis de l'activité professionnelle, de la scolarité, des allocations perçues, etc.).

Les enquêteurs ont annoté le questionnaire CAPI d'un grand nombre de « remarques » (plus de 15000) destinées à préciser certaines réponses ou à décrire les situations inattendues qu'ils rencontraient. Ces remarques sont une aide primordiale à l'apurement.

RGES	Nbre initial de FA	Nbre total de questionnaires reçus en apurement	% de questionnaires à relire	Moyenne de MSC par interview réalisée	Nbre moyen de remarques par interview réalisée
Ile de France	98	158	37 %	2,2	5,7
Champagne	101	151	30 %	2,9	4,7
Hte Normandie	73	101	26 %	2,9	4,7
Centre	125	190	45 %	2,4	8,5
Bourgogne	115	178	38 %	2,5	6,8
Nord	125	180	38 %	2,7	6,7
Lorraine	89	154	29 %	2,2	4,5
Alsace	63	97	21 %	2,9	4,3
Pays de la Loire	136	204	22 %	2,3	3,6
Bretagne	183	280	38 %	2,9	6,7
Poitou-Charentes	55	81	52 %	3,0	10,6
Aquitaine	123	179	31 %	2,0	4,2
Midi-Pyrénées	128	217	29 %	2,4	5,0
Limousin	34	53	49 %	2,3	8,9
Rhône-Alpes	192	283	35 %	2,5	7,2
Auvergne	64	93	54 %	2,4	10,3
Languedoc	79	122	20 %	2,1	2,7
PACA	135	199	39 %	2,4	4,8
France	1918	2920	34 %	2,5	6,0



Tableaux statistiques de suivi de collecte

Le poste de gestion permettait d'éditer trois tableaux statistiques nécessaires au suivi de la collecte et à la rémunération des enquêteurs. Du fait des transferts de FA d'un enquêteur à l'autre et d'une DR à l'autre en cours de collecte, ces tableaux étaient parfois difficiles à interpréter, l'exactitude rigoureuse des totaux n'étant atteinte qu'après la transmission du dernier déménagement de la dernière DR.

Le tableau A affichait des indicateurs portant sur le questionnaire institution. La variable QV3, indiquant le nombre de «nouveaux établissements» enquêtés donnait des résultats erronés. L'équipe CAPI a donc transmis une mise à jour des programmes à toutes les DR pour rétablir les résultats exacts.

Le tableau B affichait des indicateurs portant sur l'interview individuelle et les déchets individuels (décès, déménagements hors champ...). La variable IRC, dénombrant les interviews individuelles réalisées était erronée dans 1 % des cas par suite d'une erreur de spécification. Les concepteurs ont transmis la formule de calcul donnant le nombre exact d'interviews réalisées.

Le tableau C indiquait le nombre de FA ouvrant droit à la prime à l'adresse retrouvée. Les résultats étaient exacts.

Par trois fois durant la collecte, les DR ont transmis aux concepteurs (par mail) les fichiers correspondant à ces tableaux statistiques. On disposait ainsi d'une vue globale de l'avancement de la collecte.

Codification des CS

Chaque interview individuelle pouvait donner lieu au chiffrage de 2 professions :

1. profession (actuelle ou ancienne) de la personne HID
2. profession définissant « l'origine sociale ».

La plus grosse partie du chiffrage des catégories socioprofessionnelles (CS à 2 chiffres) a été réalisée automatiquement par l'application SICORE. Les rejets ont ensuite été chiffrés manuellement par chacune des DR à l'aide de l'application CODIFCS et de la brochure mauve "Index alphabétique pour le chiffrage des CSP ».

Au final, 28 CS n'ont pu être chiffrées. Ces échecs concernent tous la CS d'«origine» - déterminée par la profession du père de la personne HID - pour laquelle la réponse à la question correspondante était « ne sait pas ».

Nbre initial de CS à coder	Codage automatique par SICORE	Taux d'échec de SICORE	Codage manuel par CODIFCS	Taux d'échec de CODIFCS
5724	4826	15,7 %	872	3,1 %

4. Gestion de l'enquête à la DG

Les concepteurs ont assuré une assistance téléphonique auprès des DEM pendant toute la durée de la collecte et de l'apurement. Cela s'est matérialisé par l'envoi périodique d'une note d'information répercutant à l'ensemble des DEM les remarques faites par leurs collègues. Les cinq notes d'INFOHID envoyées figurent en annexe de ce document.



Fonctionnement du poste concepteur CAPI

Les concepteurs disposaient d'un poste informatique (BLAISE 4 sous Windows) dont la fonction essentielle était de faire circuler d'une DR à l'autre les FA correspondantes à des déménagements inter-régions.

Traitement des déménagements

149 FA correspondant à des déménagements ont été réceptionnées sur le poste DG puis réattribuées à la DR de la nouvelle adresse. 104 FA ont abouti à une interview, 45 FA ont de nouveau été renvoyées sur le poste DG et mises au rebut car non attribuables à un enquêteur (adresse introuvable ou hors zone enquêteur, institution hors champ...).

Les transmissions exécutées depuis le poste concepteur HID00 se sont correctement déroulées. La phase d'attribution de la FA à la DR concernée était assez lourde au regard du nombre de FA transférées. Des suggestions d'améliorations de l'ergonomie du poste concepteur ont été envoyées à l'équipe CAPI en vue d'alléger la charge de travail pour la prochaine enquête HID01.

Apurement DG

Les DR ont envoyé 32 questionnaires institutions vers le poste concepteur pour relecture. La plupart de ces envois étaient motivés par l'intérêt des remarques faites par les enquêteurs : accueil du personnel de l'institution, précisions sur les situations familiales, description des bugs décrits au § 2, suspicion de réponses volontairement fausses (1 cas).

Les concepteurs n'ont modifié aucun des 32 questionnaires reçus.

Constitution du fichier définitif

Les fichiers apurés régionaux étaient tous disponibles le 15 février, soit un mois après la fin de la collecte CAPI.

Les concepteurs et l'équipe CAPI ont de nouveau eu quelques difficultés à constituer le fichier d'enquête au format SAS après contrôle et correction éventuelle des tableaux de fréquences. Le retour rapide au questionnaire de collecte sous format Blaise aurait grandement facilité la compréhension de certaines valeurs du fichier résultat. Il paraît souhaitable de rétablir aux concepteurs le droit de lecture des questionnaires originaux.

5. Bilan financier

On avait estimé les dépenses en s'assurant une marge liée aux incertitudes sur la quantité de « déchets » (décès et départs) et sur le nombre de déménagements d'une institution à une autre à un montant de 4 332 000 F.

Selon les états transmis par les DR, le montant des sommes dépensées au titre de la formation et de la collecte s'est élevé à : 3 604 000 F. Soit un montant unitaire de 246,75 F rapporté à l'échantillon individuel initial, et de 367,75 F rapporté aux interviews ayant pu aboutir.

Le montant délégué aux DR à ce titre (non compris les frais de timbres et téléphone, qui sont négligeables : 75 000 F) s'est élevé à : 3 893 000 F.

Pierre MORMICHE



HID00 - BILAN DE COLLECTE

RGES	Nb Enq.	INSTITUTIONS				INDIVIDUS					
		Echantillon initial	Nouvelles Institutions	Refus institution	Autres déchets	Echantillon d'individus	Interviews réalisées	Décédés *	Retour en ménage *	Autres déchets **	dont refus individuels
11-Ile de France	26	98	35	2 (1,5%)	1	730	471 (64,5%)	122 (16,7%)	102 (14,0%)	35 (4,8%)	2
21-Champagne	23	101	35	2 (1,5%)	1	785	547 (69,7%)	131 (16,7%)	69 (8,8%)	38 (4,8%)	4
23-Hte Normandie	15	73	17	0 (0,0%)	0	577	398 (69,0%)	86 (14,9%)	79 (13,7%)	14 (2,4%)	1
24-Centre	20	125	41	8 (4,8%)	2	946	602 (63,6%)	139 (14,7%)	136 (14,4%)	69 (7,3%)	7
26-Bourgogne	21	115	41	2 (1,3%)	1	883	613 (69,4%)	162 (18,3%)	74 (8,4%)	34 (3,9%)	2
31-Nord	26	125	21	0 (0,0%)	0	956	678 (70,9%)	164 (17,2%)	92 (9,6%)	22 (2,3%)	2
41-Lorraine	13	89	45	1 (0,7%)	0	683	456 (66,8%)	119 (17,4%)	78 (11,4%)	30 (4,4%)	2
42-Alsace	13	63	18	2 (2,5%)	0	490	318 (64,9%)	97 (19,8%)	32 (6,5%)	43 (8,8%)	1
52-Pays de Loire	27	136	34	3 (1,8%)	0	1057	759 (71,8%)	183 (17,3%)	77 (7,3%)	38 (3,6%)	0
53-Bretagne	38	183	60	1 (0,4%)	1	1381	953 (69,0%)	252 (18,2%)	119 (8,6%)	57 (4,1%)	8
54-Poitou-Char.	10	55	18	0 (0,0%)	0	403	303 (75,2%)	61 (15,1%)	31 (7,7%)	8 (2,0%)	1
72-Aquitaine	27	123	33	6 (3,8%)	0	919	587 (63,9%)	153 (16,6%)	134 (14,6%)	45 (4,9%)	3
73-Midi-Pyrénées	25	128	48	5 (2,8%)	1	960	658 (68,5%)	99 (10,3%)	149 (15,5%)	54 (5,6%)	5
74-Limousin	13	34	9	0 (0,0%)	1	265	180 (67,9%)	34 (12,8%)	43 (16,2%)	8 (3,0%)	1
82-Rhône-Alpes	38	192	57	2 (0,8%)	0	1438	945 (65,7%)	268 (18,6%)	144 (10,0%)	81 (5,6%)	10
83-Auvergne	12	64	13	2 (2,6%)	0	484	337 (69,6%)	90 (18,6%)	29 (6,0%)	28 (5,8%)	3
91-Languedoc	18	79	26	2 (1,9%)	1	612	358 (58,5%)	81 (13,2%)	116 (19,0%)	57 (9,3%)	1
93-PACA	23	135	37	5 (2,9%)	2	1038	634 (61,1%)	163 (15,7%)	130 (12,5%)	111 (10,7%)	2
France	388	1918	588	43 (1,7%)	11	14607	9797 (67,1%)	2404 (16,5%)	1634 (11,2%)	772 (5,3%)	55

* il s'agit là de décès avérés, déclarés par l'institution. Une partie des individus "revenus dans un ménage ordinaire" étaient probablement décédés à la date de l'enquête.

** Les "autres déchets individuels" sont majoritairement induits par les refus d'institutions (chaque refus d'institution empêchant les interviews de plusieurs individus) et les institutions impossibles à joindre (adresse inconnue ou imprécise, zone non couverte par un enquêteur, RV hors délai, etc.)



